

RÉFORMES DANS LE MONDE ARABE
PERSPECTIVES POUR LA DÉMOCRATIE
ET L'ÉTAT DE DROIT ?

N° 75, mai 2011

Membres du Conseil consultatif pour les questions internationales

Président	F. Korthals Altes
Vice-président	W.J.M. van Genugten
Membres	M ^{me} L.Y. Gonçalves-Ho Kang You M ^{me} P.C. Plooij-van Gorsel A. de Ruijter M ^{me} M. Sie Dhian Ho A. van Staden Lt. Gén. e.r. M.L.M. Urlings M ^{me} H.M. Verrijn Stuart J.J.C. Voorhoeve
Secrétaire	T.D.J. Oostenbrink

Boîte postale 20061
NL - 2500 EB La Haye
Les Pays-Bas

Téléphone +31 70 3485108/6060
Télécopieur +31 70 3486256
Courriel AIV@minbuza.nl
Internet www.AIV-Advice.nl

Commission conjointe sur la démocratie dans le monde arabe

Président	J.J.C. Voorhoeve
Membres	B.S.M. Berendsen F. Korthals Altes A. van Staden M ^{me} H.M. Verrijn Stuart
Secrétaire	M.W.M. Waanders

Sommaire

Avant-propos

Introduction 6

I	Diversité des évolutions dans le monde arabe	10
I.1	États autocratiques répressifs	10
I.2	États en transition	12
I.3	Monarchie autoritaires éclairées	13
II	Le soutien néerlandais au processus de transition dans le monde arabe	14
II.1	Programme Matra	14
II.2	Politiques relatives aux États fragiles	14
II.3	Démocratisation, bonne gouvernance et droits de l'homme	16
II.4	Soutien à la société civile et aux partis politiques	17
II.5	Soutien aux syndicats	18
III	Le soutien international au processus de transition dans le monde arabe	19
III.1	L'Union européenne	19
III.2	Les organisations internationales	22
III.3	Les organisations régionales	24
IV	Conclusion	26

Annexe I	Demande d'avis sur les évolutions dans le monde arabe
Annexe II	Motion des parlementaires A. Pechtold et F. Timmermans
Annexe III	Situation économique et sociale dans le monde arabe
Annexe IV	Liste des abréviations utilisées

Avant-propos

Au vu des délais impartis, l'AIV a décidé dans sa réunion du 1er avril la mise en place d'une commission mixte composée des membres suivants : J.J.C. Voorhoeve (président), A. van Staden, M^{me} H.M. Verrijn Stuart, F. Korthals Altes et A. de Ruijter (remplacé pour les réunions, pour cause d'empêchement, par B.S.M. Berendsen). Le secrétariat a été assuré par M.W.M. Waanders (secrétaire de la Commission Paix et sécurité), assisté par Q. Genee et R.J.H. van Altvorst, stagiaires. E.H. Braam de la direction Afrique du Nord et Moyen-Orient a rempli la fonction de personne contact.

Pour le présent avis, l'AIV a également consulté plusieurs organisations non gouvernementales, et remercie l'association Albert Mozer, Free Press Unlimited, HIVOS, IKV-Pax Christi et Oxfam Novib pour leur contribution. Étant donné le rythme des évolutions actuelles dans le monde arabe, il est possible qu'au moment de la lecture certaines informations présentées dans le présent rapport ne soient plus conformes à la réalité.

L'avis no 75 a été adopté par l'AIV dans sa réunion du 27 mai 2011.

Introduction

Devant les événements politiques qui secouent actuellement le monde arabe, les Pays-Bas s'interrogent sur la façon de soutenir les forces démocratiques dans la région. Par le biais de la motion de MM. Pechtold et Timmermans déposée le 23 mars 2011 (Documents parlementaires 32 623, n° 9), la Chambre des représentants a prié le gouvernement de solliciter un avis de l'AIV sur la capacité, notamment financière, des politiques néerlandaise et européenne à appuyer la démocratie et l'état de droit dans les pays arabes et perses. La demande en ce sens adressée à l'AIV le 18 avril 2011 se décline en deux questions¹.

- Les instruments dont dispose actuellement l'Union européenne (dialogue dans le cadre des accords d'association, aide, préférences commerciales, prêts de la BEI, PESC, etc.) lui permettent-ils d'appuyer adéquatement la transition du monde arabe vers la démocratie et l'état de droit ?
- Comment les Pays-Bas peuvent-ils utiliser efficacement leurs dispositifs bilatéraux actuels pour soutenir ce processus ?

Démocratie et état de droit

Pour éviter toute confusion, quelques remarques préalables s'imposent. La notion de démocratie ne se limite pas à la volonté du peuple ou au rejet de certaines formes d'autocratie. Aussi faut-il l'utiliser avec circonspection. Le processus de démocratisation ne doit pas consister à appliquer, après les élections, les résolutions de la majorité sans se soucier des conditions essentielles que sont la séparation des pouvoirs, les droits civils et l'égalité devant la loi. Il importe que les groupes majoritaires respectent les minorités et n'imposent aucune mesure discriminatoire ou oppressive. Ceci afin d'éviter la mise en place d'une « démocratie » électorale, qui persécute les femmes, les homosexuels, les minorités religieuses et les membres de certains clans ou régions.

Organisées hâtivement et sans la rigueur nécessaire, les élections entraînent des problèmes aux effets prolongés. Il importe que les partis politiques puissent se préparer librement et convenablement, et que les pays se dotent d'une loi électorale correcte, assurant une information libre et pluraliste accessible à tous les électeurs. Les services de sécurité ne doivent pas se livrer à des provocations orchestrées, ni exercer une influence malhonnête, qui débouche sur une fausse démocratie.

En règle générale, les réformes démocratiques et institutionnelles ne sont pas promues par l'État mais par les citoyens, les partis politiques, les syndicats et les organisations de la société civile. La contribution des institutions et gouvernements étrangers reste le plus souvent limitée. Le principe qui préside à ces réformes dans le monde arabe est celui de l'autodétermination. L'opposition non violente des citoyens peut, si elle est massive, conduire à un mouvement réformateur ; en revanche, l'usage de la violence, délibéré ou en réaction à des provocations, compromet les chances d'amélioration de la situation, car il fournit à l'appareil de sécurité un prétexte pour neutraliser les partisans du changement.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que les réformes démocratiques ne garantissent pas à elles seules l'établissement de l'ordre juridique. Elles doivent aller de pair

1 Voir annexes I et II.

avec une justice indépendante, une Constitution qui protège les droits des citoyens et bien d'autres conditions encore. Loin de pouvoir être créé par décret, l'état de droit se développe à partir des meilleures traditions d'un pays et de sa culture. Il est essentiel de comprendre que, dans les sociétés musulmanes où liens claniques, sectes religieuses et groupes ethniques ont souvent une influence déterminante, ce processus aura un cheminement autre qu'en Europe occidentale. Par ailleurs, la crainte d'une prise de pouvoir de groupes islamistes radicaux ne doit pas inciter le gouvernement néerlandais à accorder son soutien politique à des régimes devenus étrangers aux revendications légitimes des citoyens.

Droits civils et libertés politiques

Depuis leur indépendance, la plupart des États arabes ne sont pas parvenus à instaurer une forme de gouvernance démocratique capable de générer au sein de leurs frontières une certaine cohésion entre les différents groupes culturels et religieux. Il n'y existe pas de démocratie représentative qui tienne compte de cette diversité. Par le passé, le nationalisme arabe a souvent servi à occulter les antagonismes internes et à restreindre les droits des citoyens². La Constitution syrienne affirme par exemple que le nationalisme arabe et le socialisme sont les seules voies du progrès à l'échelle nationale et que la liberté d'expression tout comme les autres droits civils y sont subordonnés. D'autres pays arabes disposent eux aussi d'un système juridique qui tend à limiter cette liberté. Si, dans plusieurs pays de la région, la protection des citoyens contre la discrimination religieuse, ethnique ou linguistique est garantie par la Constitution, les femmes font souvent l'objet de nombreuses mesures discriminatoires dans la législation. Il faut signaler toutefois que, ces dernières années, des progrès en matière de droits des femmes, notamment de droit familial, ont été enregistrés en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

Les partis politiques sont interdits dans six pays – Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Koweït, Libye, Oman et Qatar. Les autres États de la région soumettent souvent leur création et leur fonctionnement à des restrictions ou limitent les libertés des opposants au régime. C'est au Liban et au Maroc que les libertés politiques sont le mieux respectées, même si ces deux pays accusent toujours un déficit démocratique³.

Tous les pays arabes, hormis la Libye, reconnaissent le droit d'existence des organisations de la société civile ou ONG. Cela ne signifie cependant pas qu'elles puissent opérer en toute liberté. Il n'est pas rare que les autorités contrecarrent leur action, notamment par une législation restrictive, bien que cela diffère d'un pays à l'autre. Pour neutraliser la société civile, certains régimes ont aussi pour tactique de créer leurs propres ONG, qui n'ont pratiquement aucun contact avec la population et contribuent au maintien du pouvoir en place. En l'absence, dans de nombreux pays, de protection du droit de réunion, de droit d'expression, de garantie de non-intervention des autorités, de droit de collecte de moyens financiers ou autres, et sans protection de l'État contre la criminalité et l'abus de pouvoir, les possibilités de réforme sont limitées.

2 PNUD, Rapport sur le développement humain dans le monde arabe 2009. Défis en matière de sécurité humaine dans les pays arabes, p. 54.

3 PNUD, Rapport sur le développement humain dans le monde arabe 2009. Défis en matière de sécurité humaine dans les pays arabes, p. 58-59 ; Rapport de l'Institut d'études de sécurité no 9, *The Arab democratic wave. How the EU can seize the moment*, mars 2011, p. 7-9, 56-61.

Causes des troubles sociaux

S'il n'est pas aisé de fournir, pour les révoltes et les manifestations de masse en Algérie, à Bahreïn, en Égypte, au Yémen, en Jordanie, en Libye, en Syrie et en Tunisie une explication qui fasse l'unanimité, on peut tout de même affirmer que ces troubles trouvent en grande partie leur origine dans quelques phénomènes de nature politique et économique. Aucun des dirigeants arabes n'a su, au cours des soixante dernières années, répondre aux aspirations de liberté et de prospérité des populations. La plupart d'entre eux fondaient leur pouvoir sur un appareil de sécurité répressif qui n'accordait qu'une latitude minime sur le plan politique. Au nom du nationalisme arabe, du socialisme, ou par peur de l'islamisme, les mouvements politiques étaient de plus en plus nombreux à faire l'objet d'une répression violente, les libertés civiles et les droits de l'homme étant foulés aux pieds. Une grande partie de la population a ainsi perdu confiance en ses dirigeants. Il s'y ajoute que dans presque tous les pays arabes la croissance économique a majoritairement profité à l'élite en place, sans aucune amélioration de la situation de l'emploi pour les jeunes, même diplômés. Ceci alors que l'évolution démographique de la région montre une augmentation du pourcentage des moins de 25 ans, atteignant même 50 % dans certains pays⁴. Les frustrations causées par le manque de libertés politiques et civiles, les grandes inégalités économiques associées, pour les jeunes, à l'absence de perspectives et au chômage élevé, l'oppression des femmes, ainsi que l'importante corruption des pouvoirs publics et la flambée des prix des produits de première nécessité sont autant de facteurs qui ont contribué à déclencher les protestations massives dans de grandes parties du monde arabe.

Une chance à exploiter

Les récents développements en Tunisie, en Égypte et dans d'autres pays arabes doivent leur singularité à la rapidité avec laquelle une partie de la population s'est affranchie d'une peur pourtant profondément enracinée. Les protestations pacifiques défient les gardiens des régimes autocratiques – police, armée et services de sécurité –, avec tous les risques qui en découlent. Mais il est également important de noter que ce sont surtout les jeunes qui utilisent médias sociaux et téléphones portables pour mobiliser le plus de personnes possible. La grande majorité de la population n'a pas accès à Internet. Le rôle de ces nouveaux médias sera sans doute appelé à diminuer dans la suite du processus de transition. L'AIV signale l'intérêt d'une étude plus approfondie de l'impact des médias sociaux sur les révoltes du monde arabe. Les images des manifestations en Tunisie et en Égypte diffusées par les chaînes de télévision arabes, comme Al-Jazeera et Al-Arabiya, ont contribué à provoquer l'étincelle dans d'autres pays de la région. Pour l'heure, seul le mouvement de révolte libyenne, qui vise la chute du régime de Mouammar Kadhafi, a pris les armes. Une escalade de la violence au Yémen menace également entre les troupes gouvernementales et la puissante tribu des Hached.

Les mutations en cours auront sans doute un important impact géopolitique. Les pays arabes les ressentiront en interne, dans l'organisation du pouvoir, mais surtout dans leurs rapports à leurs voisins. Tout porte ainsi à penser que l'Égypte changera de cours et revendiquera une place de choix aux côtés de la Turquie et de l'Iran. Son attitude envers Israël et les Palestiniens est déjà manifestement en train de se modifier. Le chemin de la liberté, de la justice et de la démocratie est encore long pour les forces réformatrices. Cet avis s'intéresse principalement aux possibilités et aux conditions

4 Voir annexe III pour quelques statistiques sur la situation économique et sociale de la région.

d'un éventuel soutien au processus de transition en Tunisie et en Égypte, qui semble offrir actuellement l'occasion d'appuyer des transformations sociales encore à peine amorcées. Pour l'AIV, les réformes engagées au Maroc méritent également d'être suivies avec attention. Au contraire des développements dans les deux premiers pays, les propositions de réformes constitutionnelles émanent du sommet de l'État, en l'occurrence du roi. En outre, le Maroc entretient des relations étroites avec l'Europe de par sa coopération avec l'UE et les nombreux immigrés d'origine marocaine qui résident dans des pays membres, notamment aux Pays-Bas.

L'AIV est conscient que le besoin de soutien aux processus de réforme est d'autant plus aigu que la transition s'effectue difficilement. S'il conseille néanmoins d'orienter l'action sur les trois pays cités, c'est parce que l'expérience a déjà montré que les possibilités d'amélioration fondamentale des conditions de vie de la population qui s'offrent actuellement risquent de s'estomper rapidement, faisant place à l'amertume de l'occasion manquée.

Il estime par contre qu'en cas de succès les processus de transition enclenchés en Tunisie, en Égypte et au Maroc pourraient, compte tenu des différences entre pays, être une source d'inspiration, à plus ou moins long terme, pour des développements comparables ailleurs dans la région. Le chapitre suivant s'attachera à décrire la diversité des formes d'État dans la région arabe et les évolutions actuelles dans trois pays en proie à des conflits internes : la Libye, la Syrie et le Yémen.

Étant donné les délais impartis, il n'a pas été possible de confronter l'analyse à des études scientifiques sur les changements démocratiques et constitutionnels dans divers pays et régions (dont l'Europe centrale et orientale)⁵. Aussi le présent avis se concentre-t-il sur les possibilités pratiques qui s'offrent dans un avenir proche.

5 Linz & Stepan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, The John Hopkins University Press, Baltimore, 1996.

I Diversité des évolutions dans le monde arabe

Le présent avis ne se prête guère à une analyse approfondie des différences politiques, culturelles et économiques existant entre les pays arabes. Cependant, une indication globale des diverses formes d'organisation politique se présentant dans la région s'avère utile pour juger si l'action menée par les Pays-Bas et l'UE en vue du soutien au processus de transition dans le monde arabe est suffisante. Les types d'État présents peuvent être résumés ainsi⁶ :

- États répressifs, autocratiques qui répriment durement l'appel à davantage de libertés civiles et de justice socioéconomique : le Bahreïn, l'Iran, le Yémen, la Libye, l'Arabie saoudite et la Syrie.
- États en transition qui, après un soulèvement contre un régime autocratique, se dirigent vers des réformes démocratiques et l'état de droit. L'Égypte et la Tunisie sont les premiers pays arabes à s'engager dans un tel processus.
- Monarchies autoritaires éclairées, recherchant une approche descendante des réformes sociales et dans lesquelles le pouvoir politique du souverain n'est pas vraiment contesté. La Jordanie, le Koweït, le Maroc et Oman font partie de cette catégorie.
- Démocraties électorales instables, dans lesquelles la formation des partis épouse les lignes de démarcation sectaires ou tribales, comme par exemple l'Irak et le Liban. Dans ce dernier, la formation du gouvernement s'efforce de respecter la répartition du pouvoir.
- Autres cas divers (Territoires palestiniens, Kurdistan irakien, Soudan).

I.1 États autocratiques répressifs

La Libye

La Libye est en proie à une guerre civile dont l'issue reste incertaine. L'appui militaire – basé sur un mandat du conseil de sécurité de l'ONU – des membres de l'OTAN et du Conseil de coopération du Golfe (CCG) au Conseil national de transition de Benghazi, en vue de limiter le nombre de victimes civiles, n'a jusqu'ici pas permis de percée décisive. Le gouvernement de Tripoli semble encore suffisamment fort pour consolider sa position.

Il faut réduire le risque d'un conflit prolongé, avec de très nombreuses victimes, en proclamant un cessez-le feu. L'AIV attire l'attention sur la proposition d'une opération de paix⁷. Les Pays-Bas peuvent, au sein de l'UE et de l'ONU, plaider en faveur d'une troisième résolution du Conseil de sécurité qui, en référence au chapitre VII de la Charte des Nations unies, impose un cessez-le-feu, appelle les États membres à participer à une opération de paix permettant d'assurer le respect de celui-ci, de répondre aux besoins les plus urgents de la population et de contribuer au respect de l'ordre et de la sécurité dans les zones soustraites de fait à l'autorité du gouvernement de Tripoli. Il

6 Emprunté à l'avis de l'institut de coopération au développement HIVOS *The Netherlands and the Middle Eastern Uprisings: How to Accompany Transformative Changes*, La Haye, mai 2011.

7 Voir par exemple le journal NRC Handelsblad, *Brahimi: VN-vredesmacht kan een uitweg bieden voor Libië* [Brahimi : la force de maintien de la paix des Nations unies, solution possible pour la Libye], 23 avril 2011.

s'agit d'élaborer le mandat de façon à ne pas aller à l'encontre de la résolution 1973 du Conseil de sécurité et à éviter un veto, ce que pourrait favoriser la médiation d'un État disposant d'un tel droit comme la Fédération de Russie. Si cette troisième résolution est adoptée, les Pays-Bas auront à déterminer s'ils participeront, et dans quelle mesure, à une mission de paix en Libye. Le gouvernement pourra difficilement se soustraire à sa responsabilité. Il est en tout cas clair que la Libye doit rapidement sortir de l'impasse actuelle.

La Syrie

L'arrestation à Deera, en mars dernier, d'un groupe de jeunes auteurs de tags hostiles au régime syrien a marqué le début d'une vague de protestations. Face aux manifestants qui exigeaient leur libération ainsi que celle d'autres prisonniers politiques, les forces de sécurité ont tiré à balles réelles, déclenchant ainsi une série de manifestations dans les autres villes du pays, notamment la capitale Damas. Coupées du monde extérieur, plusieurs de ces villes ont vu les forces de sécurité traquer les sympathisants des manifestants. Les journalistes étrangers sont interdits d'entrée en Syrie et la presse nationale n'a aucune indépendance, mais grâce aux médias sociaux le monde entier peut néanmoins suivre avec les activistes ces événements dramatiques. Le déploiement de militaires et de chars dans les villes protestataires montre que le régime du président Bashar al-Assad entend réprimer durement le soulèvement populaire⁸. Selon Amnesty International, le nombre de morts atteignait 720 fin mai⁹.

L'annonce par le président Assad de l'accélération des réformes prévues et de la suppression de l'état d'urgence en vigueur depuis 48 ans semble rester inopérante. Les manifestations se poursuivent, tout comme la répression violente menée par les forces de sécurité et les militaires. Jusqu'ici, les sanctions internationales n'ont eu aucun effet sensible sur la crise que connaît la Syrie, et le régime d'al-Assad ne montre encore aucun signe de dissension interne.

Afin de mettre fin à cette répression, il importe de maintenir une forte pression, tant dans le cadre de l'UE que dans celui des organisations mondiales.

Le Yémen

Depuis le début de la contestation du régime du président Saleh, en février dernier, l'économie déjà fragile du pays s'est encore affaiblie. Sa dégradation a fait apparaître les dissensions au sein du mouvement de protestation entre, d'une part, les jeunes dont les griefs sont surtout de nature socioéconomique et, d'autre part, les mouvements politiques établis, réclamant le changement¹⁰. Outre sa pauvreté extrême, le Yémen est en proie à des tensions tribales chroniques, à la surpopulation et au chômage, à la corruption, au séparatisme du sud et à l'extrémisme des djihadistes.

8 Q&A: *Syria Protests*, 12 mai 2011, BBC Middle East News Online <<http://www.bbc.co.uk/news/world-middle-east-13374395>>. Consulté le 13 mai 2011 ; Human Rights Watch, 27 avril 2011, *Syria: Arab States should Push for end to killings* <<http://www.hrw.org/en/news/2011/04/27/syria-arab-states-should-push-end-killings>>. Consulté le 13 mai 2011.

9 Voir <<http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/syria-video-points-%E2%80%98shoot-kill%E2%80%99-policy-security-forces-2011-05-26>>. Consulté le 31 mai 2011.

10 NRC Handelsblad, *Economie Jemen stort in na opstand* [L'économie du Yémen s'effondre après le soulèvement], 19 avril 2011.

Si la position du président Saleh semble intenable, il est encore souvent perçu, tant dans son pays qu'à l'étranger, comme le seul capable d'empêcher la dislocation du Yémen. Les différences économiques, culturelles, idéologiques et tribales constituaient le fondement sur lequel reposait son pouvoir¹¹. Un clientélisme poussé a affaibli les structures de l'État au point que celui-ci est quasiment défaillant et menacé par la guerre civile, à l'image de la Somalie¹². Compte tenu de la problématique de la piraterie maritime, de la proximité, chez le voisin saoudien, des plus importantes réserves pétrolières mondiales et de la présence d'al-Qaïda sur le sol yéménite, l'issue de la crise actuelle aura un impact considérable au niveau régional et mondial.

Le Yémen est un pays partenaire des Pays-Bas dans le cadre de la coopération au développement. Si une réforme pacifique de la situation politique et économique est essentielle, elle s'avère ardue à mettre en œuvre compte tenu de relations tribales complexes. L'AIV estime que le lien de coopération des Pays-Bas avec le Yémen doit être limité aux programmes de soutien des organisations de la société civile et d'aide d'urgence. Tous les autres programmes de développement doivent être gelés tant que le président Saleh est encore au pouvoir et que la violence perdure.

1.2 États en transition

La révolte contre les régimes autocratiques tunisien et égyptien pourrait permettre de mettre en œuvre des réformes démocratiques et d'instaurer l'état de droit. Cependant, cette perspective peut être anéantie, que des élections aient lieu ou non, par des mesures répressives contraire au partage du pouvoir.

La Tunisie

Le régime du dictateur Ben Ali s'appuyait sur deux piliers : la répression et une politique visant à garantir la croissance macroéconomique. Il a commencé à chanceler dès que l'aggravation de la situation économique tunisienne – chômage, bas salaires, prix alimentaires élevés – a engendré mécontentement profond et troubles sociaux au sein d'une population victime d'une rapide paupérisation. La seule répression politique n'a pas permis au régime de se maintenir. La révolte populaire est surtout due à la dégradation de l'économie, qui a touché presque tous les Tunisiens¹³.

L'Égypte

Depuis l'accession de Hosni Moubarak à la fonction présidentielle en 1981, l'état d'urgence est resté en vigueur, donnant au gouvernement et à l'appareil de sécurité des pouvoirs considérables en matière de maintien de l'ordre et de restriction des droits civils. Compte tenu des entraves à la liberté d'organisation politique, le scrutin législatif de novembre 2010 n'était qu'un simulacre et seul un quart des électeurs ont pris la peine de se déplacer jusqu'aux urnes. L'Égypte est un des pays les plus pauvres

11 K. Bazi, *Jemen: strijd om 'hearts and minds'* [Yémen : conquérir les cœurs et les esprits], Atlantisch perspectief 34/6 2010.

12 NRC Handelsblad, *Alleen geleidelijk afscheid van Saleh voorkomt bloedbad in Jemen* [Le retrait progressif de Saleh, seule solution pour éviter un bain de sang au Yémen], 9 avril 2011.

13 Lettre du Conseil européen des relations étrangères *After the Revolution: Europe and the Transition in Tunisia*, mars 2011 ; Clingendael Policy Brief no 1, *De hernieuwde Arabische lente: tussen revolte en revolutie* [Le renouveau du printemps arabe : entre révolte et révolution], février 2011, p. 4 et 5.

du monde arabe : 40 % des habitants vivent avec moins de deux dollars par jour. Les emplois sont insuffisants au regard de l'augmentation rapide de la population active. En peu de temps, les prix alimentaires ont connu une hausse importante. Tous ces facteurs ont largement contribué à la révolte spontanée qui a éclaté le 25 janvier 2011 au Caire et dans d'autres villes égyptiennes et a préludé à la chute des dirigeants du régime¹⁴.

I.3 Monarchies autoritaires éclairées

Le Maroc

Dans la foulée des soulèvements tunisien et égyptien, un mouvement très hétérogène a vu le jour, rassemblant jeunes universitaires, syndicats, partis politiques de gauche, islamistes, journalistes et intellectuels qui, sous le slogan de « liberté, démocratie et égalité », réclamaient réformes politiques et justice économique et sociale. À la différence de Ben Ali et de Hosni Moubarak, le roi Mohammed VI, a réagi favorablement aux revendications des manifestants, annonçant lors d'un discours prononcé le 9 mars 2011 qu'une commission d'experts indépendants préparerait une réforme constitutionnelle qui serait soumise à un référendum populaire. Il est encore trop tôt pour juger si les réformes limiteront aussi le pouvoir politique du souverain et si elles ouvrent la perspective d'une transition vers une monarchie constitutionnelle¹⁵.

14 Séminaire de Chatham, *Egypt in Transition*, avril 2011 ; Institute of Security Studies Report no 9, *The Arab democratic wave. How the EU can seize the moment*, mars 2011, p. 58 ; Clingendael Policy Brief n° 1, *De hernieuwde Arabische lente: tussen revolte en revolutie* [Le renouveau du printemps arabe : entre révolte et révolution], février 2011, p. 5-6.

15 Jose Ignacio Torreblanca, *Springtime in Morocco*, 12 avril 2011. <http://ecfr.eu/content/entry/commentary_spring_in_morocco>. Consulté le 22 avril 2011.

II Le soutien néerlandais au processus de transition dans le monde arabe

Le gouvernement néerlandais considère que le soutien aux processus de transition et de réformes dans le monde arabe doit autant que possible passer par l'UE et les instances financières internationales. Là où les Pays-Bas disposent de bons contacts avec des organisations de la société civile favorables aux réformes ainsi que de l'expertise et de l'expérience pertinentes, ils peuvent cependant décider d'apporter une aide bilatérale complémentaire de celle apportée par la voie multilatérale¹⁶. Dans cette optique, l'expérience acquise avec le programme Matra en Europe centrale et orientale, la politique relative aux États fragiles et celle en matière de démocratisation, de bonne gouvernance et de droits de l'homme offre, selon l'AIV, des points d'ancrage utiles pour une politique de soutien du processus de transition dans le monde arabe.

II.1 Programme Matra

Après les développements révolutionnaires survenus en Europe centrale et orientale en 1989, les Pays-Bas ont élaboré un programme pour la transformation sociale (Matra) permettant de répondre à la demande de financement de projets visant à soutenir un état de droit démocratique et pluraliste, formulée par les pays de cette région. Le programme est construit autour de valeurs telles que la citoyenneté active, le dialogue social et une administration publique transparente et responsable. Après que plusieurs pays de l'ancien bloc de l'Est eurent rejoint l'Union européenne, il devient le complément néerlandais de l'instrument européen d'aide de préadhésion et de la politique de voisinage¹⁷. Il cible les États candidats et les nouveaux voisins orientaux de l'UE et de l'OTAN, ainsi qu'à partir de 2004 quelques pays du Sud¹⁸. En 2009, la décision est cependant prise de mettre fin au programme Matra pour ces derniers. Entretemps, le gouvernement néerlandais choisit de créer une facilité analogue, destinée à soutenir le processus de transition dans le monde arabe¹⁹. Soutenant cette démarche, l'AIV ajoute que ce programme doit être harmonisé aussi rapidement que possible avec les efforts comparables menés par d'autres pays européens. L'UE pourrait aussi saisir l'occasion pour coopérer de façon constructive avec la Turquie en faveur de la transformation sociale dans le monde arabe.

II.2 Politique relative aux États fragiles

Dans les États où la gouvernance et l'ordre juridique sont faibles, les Pays-Bas mènent une politique visant à favoriser la sécurité humaine en luttant contre les causes sous-

16 Lettre du ministre des Affaires étrangères à la Chambre des représentants sur la situation dans le monde arabe, 25 mars 2011.

17 Lettre à la Chambre des représentants du secrétaire d'État aux Affaires étrangères et memorandum *Matra gemoderniseerd* [Matra modernisé], 3 novembre 2009 ; avis no 44 de l'AIV, *De nieuwe oostelijke buurlanden van de Europese Unie* [Le nouveau voisinage oriental de l'Union européenne], La Haye, juillet 2005.

18 Algérie, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie.

19 Lettre du ministre des Affaires étrangères à la Chambre des représentants sur la situation dans le monde arabe, 25 mars 2011.

jaçentes de l'instabilité²⁰. À cet effet, ils ont défini trois objectifs corrélatifs :

1. Contribution à l'existence d'autorités légitimes disposant de capacités suffisantes pour l'exécution de leurs missions premières ;
2. Promotion de la sécurité et de l'ordre juridique pour les citoyens, par exemple par la mise en œuvre de la réforme de l'armée et de la police, l'amélioration de la justice et la lutte contre la corruption ;
3. Obtention de résultats tangibles grâce à la fourniture rapide de prestations sociales et la création d'emplois.

Il importe également que le renforcement des capacités ne concerne pas le seul appareil d'État. Dans des pays tels que l'Égypte et la Tunisie, une société civile forte, capable de jouer un rôle de médiateur entre un État puissant et les citoyens, fait cruellement défaut. Ainsi il est nécessaire de voir apparaître des organisations de la société civile agissant en faveur de la prise de conscience citoyenne et des droits politiques et culturels des individus. L'AIV estime que centrer l'action néerlandaise sur le renforcement d'une société civile indépendante, y compris en matière syndicale, peut donner une impulsion cruciale à la construction de nouvelles structures démocratiques dans le monde arabe. Une société civile forte contribue à la réalisation de la liberté, de la justice et de la démocratie²¹.

Les Pays-Bas ont acquis une certaine expérience concernant le renforcement des capacités dans le domaine de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité dans les États fragiles. Deux groupes de pilotage interministériels, présidés par le ministère des Affaires étrangères – Police/État de droit et Coopération sécuritaire et Reconstruction (SVW) – partagent l'expertise politique en la matière.

L'AIV recommande au gouvernement d'accroître l'expertise et la capacité d'analyse néerlandaises relatives à l'état de droit et à la réforme du secteur de la sécurité dans le monde arabe. Actuellement, le rythme du roulement des affectations des agents du ministère des Affaires étrangères engendre une perte importante de savoir. Il faut accorder davantage d'attention à l'acquisition pluriannuelle de connaissances et de compétences au fil d'affectations répétées dans le monde arabe. En outre, les capacités disponibles dans les postes et au ministère doivent correspondre aux ambitions affichées afin de mieux anticiper les réformes de l'état de droit et les évolutions de la situation des droits de l'homme dans la région. Selon l'AIV, l'expertise et les capacités analytiques dont disposent les ONG néerlandaises devraient être davantage sollicitées au titre du conseil sur les éventuelles contributions des Pays-Bas

20 Note sur les axes prioritaires de la coopération au développement, 18 mars 2011 ; avis no 64 de l'AIV, *Crisisbeheersingsoperaties in fragiele staten: de noodzaak van een samenhangende aanpak* [Gestion des crises dans les États fragiles : la nécessité d'une approche cohérente], La Haye, mars 2009.

21 Selon l'étude consacrée par le groupe de réflexion FRIDE au soutien étranger apporté aux processus de démocratisation dans 18 pays arabes, un appui politique concret aide davantage les mouvements de réforme dans leur combat que les nombreux séminaires organisés par les responsables européens sur la signification pour le monde arabe des processus de transition en Europe de l'Est et dans les Balkans. Les questions et les besoins de la société civile dans la région concernée doivent guider l'organisation des programmes d'aide en faveur de la démocratisation.

au renforcement de capacité en matière d'état de droit et de réforme du secteur de la sécurité dans le monde arabe.

En Égypte et en Tunisie, il y a peu d'avancées sensibles à attendre à court terme pour les groupes de population défavorisés et sans emploi. Les instances financières européennes et internationales peuvent élaborer en collaboration avec les gouvernements provisoires des deux pays des plans de relance de leurs économies affaiblies et de l'emploi²². Par le biais de l'UE, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), de la Banque européenne d'investissement (BEI), du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, les Pays-Bas peuvent influencer sur ces plans. L'AIV considère comme constructive la proposition néerlandaise de création d'un espace économique euro-méditerranéen²³.

II.3 Démocratisation, bonne gouvernance et droits de l'homme

Au cours des deux dernières décennies, les Pays-Bas ont placé leur politique étrangère dans le monde arabe sous le signe du soutien aux réformes démocratiques, à la bonne gouvernance et aux droits de l'homme. Une part considérable de leur effort a porté sur le renforcement de capacité devant permettre la création d'un État palestinien viable. On sait moins que les ambassades néerlandaises ont aussi soutenu financièrement, dans les pays musulmans, des projets d'échelle modeste en matière de démocratisation et de protection des droits humains, notamment droits des femmes et droits religieux, grâce au Fonds des droits de l'homme et au Fonds pour le développement, le pluralisme et la participation (FOPP)²⁴. Ces instruments bilatéraux permettent aux Pays-Bas de donner une voix aux organisations de la société civile sur lesquelles peut s'appuyer le processus de transition actuellement en marche dans le monde arabe. L'AIV estime que les organisations de femmes doivent y être étroitement impliquées et, partant, spécifiquement soutenues. Cette forme de soutien est nécessaire tant dans les pays où la population s'est déjà engagée dans la voie de la démocratie que dans ceux dont les dirigeants autocratiques tiennent encore fermement les rênes. Il importe d'assurer un appui politique et moral aux activistes de la démocratie et des droits de l'homme qui sont bâillonnés et menacés dans leur propre pays, en leur donnant notamment accès aux réseaux de pairs dans la région. L'AIV attire enfin l'attention sur les nombreux projets novateurs des organisations néerlandaises de cofinancement, qui ont contribué à développer la société civile dans divers pays arabes.

22 La Banque mondiale estime qu'au Moyen-Orient quelque 35 à 40 % des jeunes entre 15 et 24 ans sont au chômage et qu'il faudrait créer au moins 40 millions d'emplois dans la décennie à venir.

23 Lene Asperen et Uri Rosenthal, *Towards a Euro-Mediterranean Economic Area*, European voice, 24 avril 2011.

24 Dans son rapport 2009 sur les droits de l'homme, le ministre des Affaires étrangères rend compte des efforts néerlandais en vue de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme dans le monde arabe. Ainsi en Tunisie, un soutien est apporté à des projets relatifs aux droits humains de groupes vulnérables, en l'occurrence les mères célibataires et les handicapés. En Égypte, l'action néerlandaise vise le renforcement de capacité du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) et d'autres organisations actives dans ce domaine. Au Maroc, l'effort porte principalement sur les projets en faveur de la liberté de la presse et des droits des femmes.

II.4 Soutien à la société civile et aux partis politiques

En amont comme en aval des soulèvements tunisien et égyptien, de nombreuses discussions ont eu lieu avec les activistes et les experts du monde arabe²⁵ sur les chances et les possibilités de réaliser des réformes politiques fondamentales, mais aussi sur les risques d'échec, au cas où les attentes, particulièrement fortes, seraient déçues. La plupart de ces interlocuteurs pensent que les dirigeants en place ne sont pas prêts à lancer ces réformes, et que pour pouvoir réussir, elles doivent être imposées par la société civile et les partis politiques d'opposition. Or, par le passé, ceux-ci ont systématiquement été contrecarrés et leur liberté restreinte. En conséquence, les ONG ont volontairement opté, notamment en Tunisie, en Égypte et au Maroc, pour une certaine dépolitisation de leurs activités afin d'éviter une interdiction générale, menant par exemple souvent la lutte en faveur des droits des femmes dans le cadre de projets médicosociaux. En dépit des soulèvements en Tunisie et Égypte et de la promesse de réformes constitutionnelles au Maroc, les restrictions touchant le fonctionnement des ONG et des partis d'opposition ne sont pas encore totalement levées et les activistes subissent encore des intimidations de la part de la police et des services de sécurité. Le risque est grand que les réformes soient étouffées et que la démocratisation ne soit qu'apparente. Les opinions discriminatoires et antiféministes peuvent gagner du terrain à la faveur de l'instabilité politique. Ainsi, en Égypte, la réforme constitutionnelle laisse les femmes de côté et leur mouvement est ignoré et victime d'intimidation. C'est pourquoi l'AIV estime que, dans les pays mentionnés comme dans le reste du monde arabe, les diplomates néerlandais doivent suivre d'un œil attentif et critique la situation des activistes, des ONG, du mouvement des femmes et des partis politiques en matière de liberté. Ils doivent interpellier les autorités concernant des pratiques telles que l'intimidation, la violence, la privation de liberté et la torture à l'égard des activistes et des hommes politiques favorables aux réformes.

L'AIV recommande au gouvernement des Pays-Bas de soutenir la société civile et les partis politiques selon les axes suivants :

1. Il importe que les diplomates néerlandais assurent un suivi critique de la situation des droits de l'homme, en particulier concernant la violence envers les manifestants, des arrestations de réformateurs et du rôle des tribunaux militaires. À cette fin, les ambassades doivent disposer de capacités d'analyse suffisantes.
2. Outre la réforme de l'administration publique, l'attention doit se porter prioritairement sur le développement ou le renforcement de la société civile (partis politiques, organisations sociales et syndicats). Il importe de soutenir les organisations locales agissant pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales, les droits socioéconomiques des citoyens pauvres et des petits agriculteurs, ainsi que celles défendant les droits et la participation des femmes²⁶, et les organismes de microfinancement. Il convient aussi d'offrir des perspectives au plus grand nombre possible de personnes désireuses d'entreprendre. Des programmes de formation et d'échange axés sur le partage des connaissances et des expériences peuvent ici être utiles. Les ONG égyptiennes souhaitent apprendre de leurs homologues néerlandaises comment s'est déroulée la transition en Europe de l'Est. Il est

25 Conférence internationale *Political Reform in the Arab World: Problems and Prospects*, Stanford University, 10 et 11 mai 2010 ; Séminaire de Chatham House, *Egypt in Transition*, Le Caire, mars 2011.

26 Outre les organisations citoyennes féministes, on doit aussi penser aux femmes exclues en zone rurale, aux veuves, aux femmes divorcées et à celles vivant dans une absolue pauvreté.

déconseillé de financer des projets nouveaux et de grande envergure lorsqu'ils sont le fait de personnes et d'organisations qui n'ont pas encore fait leurs preuves en tant que réformateurs. Mieux vaut se tourner vers des arrangements pluriannuels avec des ONG indépendantes et dignes de confiance qui entretiennent déjà des contacts avec des ONG néerlandaises.

3. Le soutien à la société civile doit être prévu sur le long terme. À court terme, il faut encourager le renforcement de la prise de conscience, la sensibilisation, les campagnes d'action, l'éducation aux droits de l'homme et le développement d'organisations. Les nouvelles structures ont besoin d'accompagnement et de consolidation des capacités afin de rendre correctement compte de leurs dépenses.
4. L'appui apporté au renforcement des capacités des partis politiques doit lui aussi être prévu sur le long terme, en coopération avec l'Institut néerlandais pour la démocratie pluraliste (NIMD), l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et l'Association des parlementaires européens partenaires de l'Afrique (AWEPA). Il importe que les efforts néerlandais en la matière ne se limitent pas à la construction de capacités de partis politiques laïques encore rares mais s'adressent surtout aux partis démocratiques d'inspiration musulmane, sans négliger les zones rurales, parallèlement à leurs activités urbaines.

II.5 Soutien aux syndicats

Les Pays-Bas disposent d'un instrument politique dédié au soutien du mouvement syndical et à la promotion des droits syndicaux et du travail dans le monde. Chaque année, le gouvernement alloue environ 16 millions d'euros au programme de cofinancement des syndicats (VMP), mis en œuvre par la Fédération du mouvement syndical néerlandais (FNV) et la Fédération nationale des syndicats chrétiens (CNV)²⁷.

Le mouvement syndical égyptien a longtemps été considéré comme un appendice de l'État, dont les activités étaient attentivement surveillées et auquel adhérer était souvent obligatoire. Ces dernières années, les syndicats ont progressivement adopté une position plus indépendante. L'expérience de la mobilisation acquise au cours des grèves a eu une grande importance pour l'organisation des manifestations qui ont conduit à la chute de Moubarak²⁸. L'AIV remarque que les processus de transition en Égypte, en Tunisie et au Maroc concernent les réformes non seulement politiques mais aussi socioéconomiques. Incontournables, celles-ci devront être le résultat d'un processus décisionnel faisant une part importante aux syndicats indépendants, porte-parole des intérêts des travailleurs.

L'AIV recommande au gouvernement d'explorer, en coopération avec la FNV et la CNV, les possibilités de développement des capacités d'un mouvement syndical indépendant en Égypte, en Tunisie et au Maroc, et d'élaborer un plan pluriannuel à cet égard.

27 Rapport 2009 sur les droits de l'homme du ministre des Affaires étrangères, p. 154-155.

28 PNUD, Rapport 2008 sur le développement humain en Égypte. *Egypt's Social Contract: the Role of Civil Society*, p. 112-116 ; Clingendael Policy Brief n° 1, *De hernieuwde Arabische lente: tussen revolte en revolutie* [Le renouveau du printemps arabe : entre révolte et révolution], février 2011, p. 5.

III Le soutien international au processus de transition dans le monde arabe

III.1 L'Union européenne

Le monde arabe étant d'un intérêt capital pour l'Europe, l'UE apportera certainement une importante contribution aux processus de réforme politique et sociale qui s'y amorcent. Principal partenaire commercial de ces pays, l'Europe est un acteur de poids pour la région, notamment pour le Maghreb²⁹, bien que les investissements non européens, principalement en provenance des pays du Golfe, mais aussi des États-Unis et de la Chine, connaissent actuellement une croissance exponentielle³⁰.

Fin 1995 a été lancé un Partenariat euro-méditerranéen (PEM ou processus de Barcelone), dont les trois objectifs majeurs étaient : (1) la définition d'un espace commun de paix et de stabilité par le renforcement du dialogue politique et de sécurité ; (2) la construction d'une zone de prospérité partagée grâce à une coopération économique et financière et l'instauration progressive d'une zone de libre-échange ; (3) le rapprochement entre les peuples des pays participants grâce à un partenariat social, culturel et humain visant à favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles.

La promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance ainsi que des droits de l'homme occupait une place de choix au programme des réunions périodiques qui se sont tenues à différents niveaux politiques et non politiques. En 2003, le PEM a été intégré au cadre plus large de la Politique européenne de voisinage (PEV), qui comprend également les pays de l'Europe orientale et du Sud-Caucase. La PEV a pour but stratégique d'éviter, dans la perspective du grand élargissement de l'UE, la formation d'une nouvelle fracture en Europe entre les pays dont l'admission est acquise et ceux pour qui les portes de l'Union restent fermées, provisoirement ou définitivement. Les mesures proposées à cet effet par Bruxelles visait l'intégration progressive dans le marché intérieur de l'UE et l'approfondissement de la coopération politique. Sur les instances de la France, le PEM a été remplacé en 2008 par l'Union pour la Méditerranée. Beaucoup ont alors conclu qu'il fallait donner une nouvelle impulsion au processus de Barcelone.

Jusqu'à présent, l'UE n'a pas réussi à encourager les gouvernements de la région à s'engager sur la voie des réformes. Il faut noter à cet égard qu'elle ne peut ici utiliser ce qui a été son atout majeur pour réaliser les réformes souhaitées en Europe centrale et orientale : la perspective de l'adhésion à l'UE. Elle a toutefois d'autres instruments à sa disposition : le commerce, les investissements, les projets de lutte contre le chômage, notamment des jeunes, le renforcement de la société civile, des syndicats, des institutions des droits de l'homme, des partis politiques démocratiques et des médias professionnels indépendants.

Pour l'AIV, les défailances passées de la politique de l'UE ne sont pas tant dues à

29 Plus de 70 % des échanges commerciaux des pays du Maghreb se font avec l'Europe. Voir Claire Spencer, *North Africa: New Challenges, Old Regimes, and Regional Security*, novembre 2008, p. 3.

30 Edward Burke et al., *Why the European Union needs a 'broader Middle East' policy*, février 2010, p. 1-5.

l'absence d'instruments qu'à leur utilisation. L'UE n'a pas suffisamment souligné l'importance du développement d'un secteur privé exempt de toute influence politique. Les préoccupations devant le manque de démocratie et les carences de l'état de droit, voire son inexistence, sont passées au second plan au fur et à mesure que les dirigeants européens ont privilégié la création d'une alliance contre l'islam politique, la lutte contre le terrorisme et l'endiguement du flux d'immigrés en provenance d'Afrique du Nord. De plus, aux yeux des pays arabes, l'UE ne prend plus suffisamment ses distances par rapport à la politique israélienne. C'est là un facteur qu'il ne faut certainement pas négliger.

L'idée que le développement de la prospérité profiterait progressivement à l'ensemble de la population (théorie du *trickle-down*) s'est révélée incorrecte. En outre, les pays voisins du Sud se plaignent que le partenariat avec l'UE soit empreint de paternalisme. C'est, en première instance, l'UE qui a défini les besoins de ces pays et désigné les instruments politiques à déployer. Nombre de leurs dirigeants n'ont pas assisté au sommet du PEM de 2005 à Barcelone, en signe de mécontentement sur ce qu'ils considéraient comme la conditionnalité excessive de l'aide fournie par l'UE. La montée de mouvements de réforme dans plusieurs pays arabes fournit à l'UE la possibilité d'améliorer sa politique.

Concernant la première question du gouvernement, l'AIV répond que les instruments actuels de l'Union sont en principe appropriés à soutenir la transition du monde arabe vers la démocratie et l'état de droit. Il est par ailleurs conscient que, dans le climat politique et économique actuel, il ne serait pas réaliste de plaider pour une forte augmentation des fonds budgétaires européens. L'UE devra donc surtout s'employer à faire un meilleur usage des moyens disponibles. Ce faisant, il est essentiel qu'elle cherche à répondre autant que possible aux aspirations et aux désirs des mouvements de réforme émanant directement de la population. La lenteur de sa réaction aux bouleversements en Égypte et en Tunisie a fait l'objet de critiques, que l'AIV partage. Ce manque de réactivité a donné aux États membres, surtout aux plus grands, toute latitude pour entreprendre des actions diplomatiques en solitaire, ce qui n'a pas facilité l'entente sur une orientation politique commune.

Aujourd'hui, l'UE est passée à l'action. Ainsi, la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et le Commissaire à l'élargissement et à la politique de voisinage ont publié début mars une communication conjointe qui doit former la base des efforts européens relatifs aux voisins du Sud. Le nouveau 'partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée' doit permettre d'intensifier la coopération économique et politique avec les États réalisant des progrès tangibles en matière de réformes démocratiques. La tenue d'élections libres et justes en constitue le billet d'entrée³¹. La communication conjointe a débouché sur une nouvelle version de la politique de voisinage, qui propose notamment une augmentation du budget de la PEV pour 2011-2013, le faisant passer de 5,7 à 6,94 milliards d'euros. Ce budget devrait concerner tous les États voisins, et pas seulement ceux du Sud³².

31 Commission européenne/HR, Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée, 8 mars 2011.

32 Commission européenne/HR, Une politique européenne de voisinage nouvelle et ambitieuse, 25 mai 2011.

Les institutions financières européennes – la BERD, la BEI et le budget de l'Union consacré au développement – peuvent contribuer à ce partenariat en augmentant les investissements dans les programmes en cours et en les réduisant ailleurs. La BERD et la BEI peuvent par ailleurs emprunter sur le marché des capitaux pour financer des programmes supplémentaires dans les pays engagés dans des réformes de leur économie, de leur politique de l'emploi et de leurs finances. Il importe d'assortir cette aide des conditions adéquates concernant la bonne gouvernance, telles que la lutte contre la corruption, la transparence et la création d'institutions non étatiques, tant entreprises qu'organisations de la société civile. Le Conseil européen a décidé d'augmenter le montant des prêts de la BEI aux pays voisins du Sud d'un milliard d'euros pour la période 2011-2013. Par ailleurs, à la demande de l'UE, la BERD accordera un soutien à l'Égypte, sous la forme de prêts à hauteur d'environ 2,5 milliards annuels consentis à compter de 2013³³.

L'AIV recommande au gouvernement des Pays-Bas d'orienter son appui, dans le cadre européen, au processus de transition dans le monde arabe selon les axes suivants :

1. La réforme du secteur judiciaire, y compris la police et le système pénitentiaire, mérite une attention marquée. La sécurité de la population se dégrade, même dans les pays réformateurs, la principale menace venant parfois de la police. L'aide judiciaire et l'accès à la justice doivent être améliorés, tandis que la médiation et le droit informel peuvent être encouragés.
2. La promotion de la démocratie et de l'état de droit passe également par la réforme du secteur de la sécurité. Pour le succès du tournant démocratique, il importe que les forces armées acceptent la suprématie du politique.
3. Condition de la stabilisation de la société, la réduction du chômage, surtout chez les jeunes, est une des premières priorités. Les petites et moyennes entreprises étant, dans le monde arabe également, la principale source d'emploi, le développement de ce secteur doit recevoir une forte impulsion sous la forme d'aide technique et de prêts aux conditions avantageuses. Il est essentiel que les besoins des personnes défavorisées et des groupes marginalisés soient clairement pris en compte par la politique économique et commerciale. Par ailleurs, étant donné le niveau de développement des pays concernés, le secteur agricole devrait rester relativement important. Son essor est fortement dépendant des débouchés sur le marché européen.
4. Jusqu'à présent, les pays de l'Europe du Sud se sont vigoureusement opposés à une plus grande ouverture du marché aux produits agricoles en provenance d'Afrique du Nord. Mais vouloir protéger le secteur rural de ces pays conduit à l'impasse. En revanche, la modernisation ouvre des perspectives. Aussi convient-il d'en faire le principe directeur d'une politique agricole européenne qui ose affronter la concurrence des producteurs de pays extérieurs à l'Union. Remarquons par ailleurs que l'aggravation attendue de la pénurie alimentaire au niveau mondial pourra aider à atténuer l'opposition d'intérêts entre les agriculteurs au sein et hors de l'UE.
5. Il est souhaitable de donner une large interprétation aux partenariats de mobilité que l'UE envisage de conclure. Cette possibilité d'effectuer un séjour temporaire dans un des États de l'UE ne doit pas se limiter aux étudiants, aux chercheurs et aux hommes d'affaires, mais être par exemple aussi ouverte aux représentants de la société civile et aux journalistes.

33 Ibid.

6. Il faut veiller à formuler en termes aussi positifs que possible la conditionnalité liée au soutien dans le cadre de la politique de voisinage et à la rattacher aux progrès de la démocratie et de l'état de droit (transparence, information correcte du Parlement, liberté des médias) et à la protection des droits de l'homme (droits religieux et des femmes). Cela implique que le versement de moyens financiers doit tendre à récompenser la performance ou l'engagement de développements très prometteurs, tels que le renforcement des organismes privés et des petites et moyennes entreprises. À meilleur résultat, meilleure récompense : ce principe doit être appliqué rigoureusement. La conditionnalité positive telle que mise en œuvre dans les États voisins de l'Est de l'UE montre cependant que l'efficacité de cet instrument dépend totalement de l'importance et de l'impact des avantages économiques. En conséquence, son utilisation, sélective mais généreuse, s'impose dans les pays arabes avec lesquels l'UE conclut un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée.
7. Affecter à l'Afrique du Nord des moyens du budget de la PEV initialement destinés à l'Europe de l'Est et au Caucase, comme certains le préconisent, n'est pas acceptable. Il est tout autant dans l'intérêt de l'UE de promouvoir la prospérité et la stabilité chez ses voisins orientaux.
8. Le mandat de la BERD doit être étendu à l'Égypte et à d'autres pays arabes sous réserve du respect de conditions strictes en matière de bonne gouvernance.
9. Dans le cadre de la lutte contre la corruption, les Pays-Bas et l'UE doivent réclamer la suppression du secret bancaire dans les pays le pratiquant. Les avoirs détournés et placés à l'étranger par des régimes corrompus doivent être autant que possible restitués et servir à des investissements au profit de la population. La promotion d'un journalisme d'enquête professionnel peut également contribuer à déceler et à combattre les malversations.
10. Afin de pouvoir évaluer les évolutions internes ainsi que la performance des organisations locales qui mettent en œuvre les programmes d'aide, les États de l'UE et leurs ONG doivent accroître leurs capacités d'analyse concernant les pays arabes, par exemple en développant leur expertise dans la région.
11. Il importe de prévoir des concertations régulières entre société civile, entreprises et pouvoirs publics européens pour examiner le soutien apporté collectivement aux réformes dans la région.
12. L'UE peut fournir une importante contribution dans la préparation et le suivi des élections.

III.2 Les organisations internationales

Pour favoriser la paix, la sécurité, l'ordre juridique international, la reconstruction après un conflit armé et le développement économique, social et culturel, l'ONU dispose d'instruments politiques variés dont la mise en œuvre est largement tributaire des contributions de chacun des États membres. Le maintien de la paix et de la sécurité relève en premier lieu de la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le PNUD et le Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH) peuvent jouer un rôle considérable dans la poursuite du développement de la société civile et des droits des citoyens dans le monde arabe. Une stratégie pour la démocratisation de la région doit être publiée bientôt. Par ailleurs, les rapports sur le développement humain dans le monde arabe, rédigés depuis 2000 par des personnes et des groupes de la région avec le soutien du PNUD, ont permis de lancer la discussion sur les problèmes politiques et sociaux qui s'y posent. Ni le PNUD ni le HCDH ne disposent cependant de moyens considérables, au contraire du Groupe de la Banque mondiale,

du FMI et du Fonds arabe de développement, ainsi que de la BEI, de la BERD et de l'UE, déjà mentionnés plus haut.

Les troubles politiques pèsent sur les revenus de certains pays arabes et les rendent de plus en plus dépendants de crédits extérieurs. Ceux qui sont importateurs d'énergie voient leurs rentrées s'amenuiser du fait de la baisse du tourisme et de la stagnation des investissements étrangers³⁴. Les prix alimentaires et énergétiques subissent de fortes fluctuations. Confrontés à la chute des recettes du commerce extérieur et à des dépenses intérieures en hausse, notamment l'Égypte, la Tunisie, le Yémen et la Syrie risquent d'être exposés à des déficits de liquidité. Pour une croissance inclusive plus axée sur l'emploi, le développement rural, l'enseignement et la santé, de nouvelles dépenses seront nécessaires. Par ailleurs, dans le cadre des procès pour corruption, une partie des avoirs litigieux peut être gelée. Et il n'est pas certain que le transfert des avoirs des dirigeants autocratiques aux mouvements de l'opposition soit juridiquement réalisable à court terme.

Divers pays s'adresseront au FMI, à la Banque mondiale ainsi qu'à d'autres institutions financières pour obtenir une aide budgétaire, des crédits ou le refinancement de leur dette. Ainsi, 500 millions de dollars vont être accordés à la Tunisie par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD) au profit de la bonne gouvernance, des équipements collectifs et de l'emploi des jeunes, somme qui s'inscrit dans un programme international d'aide à ce pays à hauteur de 1,2 milliard de dollars. Avec l'Égypte, la Banque mondiale a convenu le versement d'un prêt de 2,5 milliards de dollars en soutien à des projets de développement, dont le financement d'entreprises privées³⁵. En matière de réforme et de démocratisation également, pas de bénéfices sans investissements préalables. Une gouvernance plus transparente et une corruption en régression généreront certes d'importants avantages économiques, mais les entreprises y sont pour l'heure en général moins attentives qu'à la baisse des flux financiers à court terme.

Au sein de la direction du FMI et de la Banque mondiale, les Pays-Bas peuvent plaider pour introduire une certaine souplesse dans l'évaluation des pays réformateurs en ne considérant pas les seuls critères financiers mais également leur contexte politique spécifique. Ces organisations peuvent également venir en aide aux pays arabes en apportant une assistance technique en matière de conseil stratégique. La privatisation doit être suivie d'un œil critique, afin d'éviter qu'elle dégénère en vente au rabais à des membres d'un réseau gouvernemental et se fasse au détriment de l'intérêt des populations, qui est servi par des prestations de qualité et de faible prix.

Jusqu'à présent, les banques d'investissement multilatérales se sont concentrées sur les crédits aux pouvoirs publics, ne s'intéressant guère aux organismes privés. Le président de la Banque mondiale, R. Zoellick, envisage d'accorder des prêts au secteur non lucratif afin de renforcer les capacités des organisations de la société civile qui œuvrent en faveur de la transparence, de la redevabilité et de la fourniture de services. En effet, d'après une étude menée par cet organisme, l'implication de la société civile conduit à l'amélioration des services fournis et à la réduction de la corruption. Dans un

34 Le FMI a calculé que, pour les trois années à venir, le soutien international aux pays du monde arabe importateurs de pétrole s'élèverait à 160 milliards de dollars, dont 35 milliards fournis par le fonds même.

35 New York Times, *World Bank Offers Aid to Egypt and Tunisia*, 24 mai 2011.

discours qu'il a tenu récemment à ce sujet, R. Zoellick a préconisé un « multilatéralisme modernisé », à appliquer en priorité au Moyen-Orient et en Afrique³⁶. L'AIV recommande de soutenir avec force une réforme en ce sens de la politique de la Banque mondiale comme de celle d'autres organismes financiers internationaux. Par ailleurs, en tant que donateurs, les Pays-Bas peuvent favoriser une telle évolution au sein de la BAD, d'autant qu'ils ont l'intention de coopérer avec elle dans le domaine du développement du secteur privé sur le continent africain³⁷.

L'AIV estime que d'une façon générale les procédures de prêts officiels et de refinancement de la dette doivent veiller davantage aux exigences de bonne gouvernance, et contribuer ainsi aux réformes, à la démocratisation, à la lutte contre la corruption et à la promotion de l'état de droit.

III.3 Les organisations régionales

Ces dernières années ont vu croître l'assurance des organisations régionales telles que l'Union africaine (UA), la Ligue arabe, l'Organisation de la conférence islamique (OCI) et le Conseil de coopération du Golfe (CCG). Toutefois, suite aux récents développements dans le monde arabe, les gouvernements se trouvent placés devant le choix fondamental entre véritable réforme ou consolidation de leur régime. Les organisations régionales appliquent chacune une approche différente face aux crises de la région.

L'**Union africaine** se consacre principalement à la crise libyenne. Le 11 avril 2011, elle a proposé une feuille de route devant conduire à un cessez-le-feu et à l'engagement d'un processus politique de paix. Si, jusqu'à ce jour, ses efforts diplomatiques en faveur de la paix n'ont pas permis de percée décisive, ils ont tout de même contribué à donner un statut international au Conseil national de transition de Benghazi. Fait notable, l'UA s'est prononcée en faveur d'une solution politique incluant le départ de Khadafi, alors que, ces dernières années, le régime libyen a été de loin son plus important contributeur financier³⁸.

La **Ligue arabe** peine à définir une position unanime sur les bouleversements et les crises qui secouent la région, d'autant qu'elle a placé la souveraineté des pays arabes au cœur de son idéologie. Néanmoins, en réponse aux menaces de liquidation proférées par le dirigeant libyen à l'encontre des opposants à son régime, elle a décidé de demander au Conseil de sécurité des Nations unies l'instauration d'une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Libye. Pour le reste, la Ligue arabe n'est pas un acteur de poids dans le contexte des événements qui agitent la région. Le Sommet arabe qui devait se tenir à Bagdad a été reporté sine die, probablement sous l'influence des États du Golfe, en signe de remontrance au gouvernement irakien qui a soutenu les manifestants chiites à Bahreïn. La Ligue arabe a récemment fait l'objet de sévères critiques car elle a appuyé jusqu'au dernier moment la candidature de la Syrie au

36 Discours du président de la Banque mondiale, M. Zoellick, à l'Institut Peterson, 6 avril 2011.

37 Voir <<http://www.rijksoverheid.nl/nieuws/2011/04/17/wereldbank-voorjaarsvergadering-bespreekt-aanpak-schommeling-van-voedselprijzen-en-fragiele-staten.html>>. Consulté le 13 mai 2011.

38 Voir <<http://www.cnsnews.com/news/article/african-union-recipient-gaddafi-funds-si>>; <[http://www.au.int/en/sites/default/files/Final%20version.%20AU%20speech.%20Rome.%2005.05.2011\].pdf](http://www.au.int/en/sites/default/files/Final%20version.%20AU%20speech.%20Rome.%2005.05.2011].pdf)>.

Conseil des droits de l'homme des Nations unies³⁹.

Moins unie que la Ligue arabe, l'**Organisation de la Conférence islamique** doit faire face à des divisions internes encore plus profondes. Ainsi, sa prise de position sur la crise à Bahreïn a suscité de violentes critiques de la part de l'Iran⁴⁰.

Le **Conseil de coopération du Golfe** (CCG), regroupant l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït, Oman et le Qatar, est l'organisation régionale la moins hétérogène du monde arabe. Son statut prévoit notamment que « tout danger pesant sur un État du CCG constitue une menace pour tous les États membres⁴¹ ». C'est en application de cette disposition que les troupes saoudiennes de sécurité ont engagé une opération de répression des mouvements de protestation à Bahreïn. Le CCG essaie de trouver une issue diplomatique à la crise qui sévit chez le voisin, le Yémen, jusqu'ici en vain. Le Conseil a soutenu la demande d'instauration d'une zone d'exclusion aérienne en Libye et deux États du Golfe, le Qatar et les EAU, apportent une contribution à l'opération de l'OTAN dans ce pays.

Notons également la récente annonce d'engagement de pourparlers en vue de l'adhésion au CCG du Maroc et de la Jordanie⁴².

39 Voir <http://bosco.foreignpolicy.com/posts/2011/04/28/the_arab_leagues_15_minutes_ending?wpisrc=obinsite>. Consulté le 14 mai 2011.

40 Voir <<http://babulilmilibrary.com/news/iran-urges-oic-ipu-actions-on-bahrain>>. Consulté le 20 mai 2011.

41 Voir <<http://www.iiss.org/middle-east/global-perspectives-series/unity-and-disparity-border-issues-and-revolution-in-the-gcc/>>. Consulté le 20 mai 2011.

42 Trouw, *Arabische koningen schuilen bij elkaar* [Rapprochement protecteur des rois arabes], 17 mai 2011.

IV Conclusion

Étant donné le rythme accéléré des évolutions actuelles dans le monde arabe, il est possible qu'à la lecture certaines informations présentées dans le présent rapport ne soient plus conformes à la réalité. Selon l'AIV, les bouleversements politiques que connaît la région offrent aux pays occidentaux des perspectives importantes pour améliorer la qualité de leurs rapports avec les régimes autocratiques responsables de graves violations des droits de l'homme en insistant sur les valeurs d'état de droit et de démocratie. Si le poids des intérêts géopolitiques oblige à entretenir des relations diplomatiques avec de tels régimes, le dialogue et la coopération, certes réduite, au niveau gouvernemental ne doivent pas se faire au détriment du soutien aux partisans des réformes et à la société civile de ces pays. Par le passé, les gouvernements occidentaux ont trop eu tendance à appuyer ces régimes, les pensant, à tort, garants de stabilité politique. Actuellement, le danger subsiste de voir les occidentaux baser leur stratégie envers un régime autocratique essentiellement sur l'évaluation de ses chances de survie, indépendamment de la question du respect des droits de l'homme et des aspirations démocratiques et socioéconomiques de la population.

L'AIV estime que le gouvernement néerlandais ne doit pas se laisser prendre en otage par la crainte d'une prise de pouvoir par les groupements islamistes radicaux, qu'un soutien – secret ou pas – aux régimes incapables de comprendre les exigences légitimes des citoyens favorise plus qu'il n'écarte. L'AIV conclut que les évolutions récentes survenues en Tunisie, en Égypte et dans les autres pays arabes soulignent l'importance d'un renfort ciblé de la société civile (partis politiques, organisations sociales et syndicats). Développer et consolider celle-ci s'inscrit dans le long terme mais permet en fin de compte le meilleur résultat en termes de promotion de la liberté, de la justice et de la démocratie.

L'AIV signale que les Pays-Bas comme l'UE disposent déjà des instruments politiques pertinents pour le renforcement de la société civile. Cependant, dans un passé récent, l'UE en particulier n'a pas appliqué adéquatement les instruments de la politique européenne de voisinage (PEV). Ainsi, dans le cadre du dialogue politique avec ses voisins du Sud, les insuffisances de l'état de droit (voire son absence) et l'importance du développement d'un secteur privé indépendant qui échappe à la sphère politique n'ont pas assez été soulignées. La montée de mouvements de réforme dans plusieurs pays arabes fournit de nouvelles possibilités à l'UE. Grâce au Fonds des droits de l'homme et au Fonds pour le développement, le pluralisme et la participation, les Pays-Bas disposent d'instruments pertinents d'aide bilatérale permettant de donner une voix aux organisations de la société civile susceptibles de soutenir le processus de transition actuellement en marche dans les pays arabes. Toutefois, l'AIV estime que pour conseiller judicieusement le gouvernement sur les éventuelles contributions néerlandaises au renforcement de la société civile dans le monde arabe, il est nécessaire d'investir dans une expertise et une capacité d'analyse additionnelles. Le développement de cette capacité dans les ambassades de la région et la mise en œuvre d'une coopération plus étroite du gouvernement avec les ONG, notamment néerlandaises, les instituts de renforcement des capacités des partis politiques et le mouvement syndical sont les moyens les plus efficaces de répondre aux besoins en la matière.

Annexes

M. F. Korthals Altes
Président du Conseil consultatif
pour les questions internationales
Postbus 20061
2500 EB La Haye

Date 18 avril 2011

Objet Demande d'avis sur les évolutions dans le monde arabe

Monsieur le Président,

Par motion relative à la situation actuelle en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, datée du 23 mars 2011 et signée par messieurs Pechtold et Timmermans, la Chambre des représentants a demandé au gouvernement :

« de solliciter l'avis du Conseil consultatif pour les questions internationales sur la capacité, notamment financière, de l'actuelle politique néerlandaise et européenne à soutenir la démocratie et l'état de droit dans le monde arabe et perse. »

Au nom du gouvernement, je donne suite, par le présent courrier, à ce passage de la motion susmentionnée.

Concernant les évolutions dans le monde arabe, le gouvernement a transmis deux lettres à la Chambre des représentants. La seconde, datée du 25 mars, était accompagnée de la note « Transition dans le monde arabe », qui détaille les intérêts néerlandais et européens dans la région et expose la stratégie des Pays-Bas. Dans cette même lettre, le gouvernement prenait l'engagement suivant :

« Dans les semaines et les mois à venir, le gouvernement continuera à axer la politique bilatérale et l'instrumentaire existant – dont le Fonds des droits de l'homme – sur les évolutions dans la région. Il constituera en outre, dans les limites des cadres budgétaires existants, une facilité similaire au programme Matra. »

Questions

Le gouvernement sollicite l'avis de l'AIV sur les points suivants :

- Les instruments dont dispose actuellement l'Union européenne (dialogue dans le cadre des accords d'association, aide, préférences commerciales, prêts de la BEI, PESC, etc.) lui permettent-ils d'appuyer adéquatement la transition du monde arabe vers la démocratie et l'état de droit ?

Les limites établies du budget européen (exercice 2011 et cadres pluriannuels) ainsi que la nécessaire rigueur budgétaire de l'UE dans l'avenir sont des paramètres dont il convient de tenir compte.

- Comment les Pays-Bas peuvent-ils utiliser efficacement leurs dispositifs bilatéraux actuels pour soutenir la transition du monde arabe vers la démocratie et l'état de droit ?

J'attends avec le plus grand intérêt vos recommandations, que je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre dans un délai de six semaines.

Uri Rosenthal
Ministre des Affaires étrangères

Annexes :

1. Motion des parlementaires A. Pechtold et F. Timmermans, datée du 23 mars 2011.
2. Lettre du 25 mars 2011 du ministre des Affaires étrangères et du secrétaire d'État au président de la Chambre des représentants, accompagnée de la note Transition dans le monde arabe.

Motion des parlementaires A. Pechtold et F. Timmermans

32 623

Situation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient

N° 9

Motion des parlementaires A. Pechtold et F. Timmermans

Proposée le 23 mars 2011

La Chambre des représentants, ayant entendu le débat, constatant que le gouvernement a décidé de participer à l'application de la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU visant à contrer le trafic d'armes pour protéger la population libyenne des attaques du régime de Kadhafi ; considérant qu'à l'issue de l'opération militaire il faudra favoriser le processus de transition démocratique, le développement autonome du peuple libyen et la stabilité dans la région ; constatant que des évolutions historiques se produisent dans différents pays arabes, perses et musulmans et que les Pays-Bas – dans un cadre européen – se doivent de proposer aux jeunes forces démocratiques leur assistance, fondée sur un nouveau regard porté sur la région et de nouveaux partenariats avec elle ; demande au gouvernement

- de solliciter l'avis du Conseil consultatif pour les questions internationales sur la capacité, notamment financière, de l'actuelle politique néerlandaise et européenne à soutenir la démocratie et l'état de droit dans le monde arabe et perse ;
- de développer, dans un cadre européen et bilatéral, de nouvelles formes de relations avec le monde arabe et perse, en soutien à la démocratie et à l'état de droit ;
- de créer, au sein de la politique et du budget de la coopération au développement, un statut distinct pour les pays de la région ;
- d'explorer les possibilités, dans un cadre européen et bilatéral, de restructurer l'aide matérielle et immatérielle à la société civile, d'améliorer notre accès au marché et de stimuler le libre échange dans la région ;

et passe à l'ordre du jour.

A. Pechtold

F. Timmermans

Situation économique et sociale dans le monde arabe¹

Pays	Population (en millions)	Population de moins de 25 ans (en %) ¹	Chômage (en %)	Chômage des jeunes (en %) ²	PIB par habitant (en \$)	Population sous le seuil de pauvreté (2 \$ par jour) (en %)
Égypte	80,47	52,3	21	26	6 200	43,9
Tunisie	10,63	42,1	14	27	9 500	6,6
Libye	6,6	47,4	30	27	13 800	données non disponibles
Syrie	22,52	55,3	8,3	20	4 800	12
Yémen	24,13	65,4	35	19	2 600	45,2
Bahreïn	1,21	43,9	15	21	40 400	données non disponibles
Irak	30,4	60,6	15,3	45	3 600	données non disponibles
Maroc	31,97	47,7	9,8	16	4 900	14,3
Jordanie	6,51	54,3	13,4	39	5 300	7

1 Portant sur la période 2005-2010, la plupart des données de ce tableau ont été empruntées à la publication *The great Arab revolution*, du Centre de politique de sécurité, Genève, et au *CIA World Fact Book*.

Les chiffres relatifs au pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté proviennent de la note du ministre des Affaires étrangères *Transitie Arabische regio* [Transition dans le monde arabe] du 25 mars 2011.

2 *The Economist*, 'Arab unrest', <http://www.economist.com/blogs/dailychart/2011/03/arab_unrest_0>. Consulté le 19 mai 2011.

3 PNUD, Rapport sur le développement humain dans le monde arabe 2009. Défis en matière de sécurité humaine dans les pays arabes, p. 109.

Liste des abréviations utilisées

AIV	Conseil consultatif pour les questions internationales
AWEPA	Association des parlementaires européens partenaires de l'Afrique
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CNDH	Conseil national des droits de l'homme
CNV	Fédération nationale des syndicats chrétiens
DAM	Direction Afrique du Nord et Moyen-Orient
EAU	Émirats arabes unis
ECFR	Conseil européen des relations étrangères
FMI	Fonds monétaire international
FNV	Fédération du mouvement syndical néerlandais
FOPP	Fonds pour le développement, le pluralisme et la participation
FRIDE	Fondation pour les relations internationales et le dialogue extérieur
GCC	Conseil de coopération du Golfe
HIVOS	Institut humaniste pour la coopération au développement
IDEA	Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale
Matra	Programme de transformation sociale
NIMD	Institut néerlandais pour la démocratie pluraliste
OCI	Organisation de la Conférence islamique
ONG	Organisation non gouvernementale
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PEM	Partenariat euro-méditerranéen
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PEV	Politique européenne de voisinage
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SVW	Groupe de pilotage Coopération sécuritaire et Reconstruction
UA	Union africaine
UE	Union européenne
VMP	Programme de cofinancement des syndicats

Avis antérieurs émis par le Conseil consultatif pour les questions internationales (AIV) en anglais ou en français

Tous les avis sont disponibles en anglais. Ceux marqués d'un seul astérisque le sont aussi en français.

- 1 AN INCLUSIVE EUROPE, *October 1997*
- 2 CONVENTIONAL ARMS CONTROL: urgent need, limited opportunities, *April 1998*
- 3 CAPITAL PUNISHMENT AND HUMAN RIGHTS: recent developments, *April 1998*
- 4 UNIVERSALITY OF HUMAN RIGHTS AND CULTURAL DIVERSITY, *June 1998*
- 5 AN INCLUSIVE EUROPE II, *November 1998*
- 6 HUMANITARIAN AID: redefining the limits, *November 1998*
- 7 COMMENTS ON THE CRITERIA FOR STRUCTURAL BILATERAL AID, *November 1998*
- 8 ASYLUM INFORMATION AND THE EUROPEAN UNION, *July 1999*
- 9 TOWARDS CALMER WATERS: a report on relations between Turkey and the European Union, *July 1999*
- 10 DEVELOPMENTS IN THE INTERNATIONAL SECURITY SITUATION IN THE 1990s: from unsafe security to unsecured safety, *September 1999*
- 11 THE FUNCTIONING OF THE UNITED NATIONS COMMISSION ON HUMAN RIGHTS, *September 1999*
- 12* LA CIG 2000, ET APRÈS ? VERS UNE UNION EUROPÉENNE À TRENTE ÉTATS MEMBRES, *janvier 2000*
- 13 HUMANITARIAN INTERVENTION, *April 2000***
- 14 KEY LESSONS FROM THE FINANCIAL CRISES OF 1997 AND 1998, *April 2000*
- 15 A EUROPEAN CHARTER OF FUNDAMENTAL RIGHTS?, *May 2000*
- 16 DEFENCE RESEARCH AND PARLIAMENTARY SCRUTINY, *December 2000*
- 17 AFRICA'S STRUGGLE: security, stability and development, *January 2001*
- 18 VIOLENCE AGAINST WOMEN: legal developments, *February 2001*
- 19 A MULTI-TIERED EUROPE: the relationship between the European Union and subnational authorities, *April 2001*
- 20* RÉSUMÉ D'AVIS : La coopération militaro-industrielle européenne, *mai 2001*
- 21* ENREGISTREMENT DES COMMUNAUTÉS DE RELIGION OU DE CONVICTION, *juin 2001*
- 22* LA CONFÉRENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME ET LE PROBLÈME DE LA RÉPARATION, *juin 2001*
- 23 COMMENTARY ON THE 2001 MEMORANDUM ON HUMAN RIGHTS POLICY, *September 2001*
- 24 A CONVENTION, OR CONVENTIONAL PREPARATIONS?: the European Union and the IGC 2004, *November 2001*
- 25 INTEGRATION OF GENDER EQUALITY: a matter of responsibility, commitment and quality, *January 2002*
- 26* LES PAYS-BAS ET L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE : rôle et orientations, *mai 2002*
- 27* JETER UN PONT ENTRE LES CITOYENS ET BRUXELLES : plus de légitimité et de dynamisme pour l'Union Européenne, *mai 2002*
- 28 AN ANALYSIS OF THE US MISSILE DEFENCE PLANS: pros and cons of striving for invulnerability, *August 2002*
- 29* CROISSANCE EN FAVEUR DES PAUVRES « PRO-POOR GROWTH » DANS LES PAYS PARTENAIRES BILATÉRAUX D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : une analyse des stratégies de lutte contre la pauvreté, *janvier 2003*

- 30* UNE APPROCHE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME, *avril 2003*
- 31 MILITARY COOPERATION IN EUROPE: possibilities and limitations, *April 2003*
- 32 BRIDGING THE GAP BETWEEN CITIZENS AND BRUSSELS: towards greater legitimacy and effectiveness for the European Union, *April 2003*
- 33* LE CONSEIL DE L'EUROPE : moins mais mieux, *octobre 2003*
- 34 THE NETHERLANDS AND CRISIS MANAGEMENT: three issues of current interest, *March 2004*
- 35 FAILING STATES: a global responsibility, *May 2004***
- 36 PRE-EMPTIVE ACTION, *July 2004***
- 37 TURKEY: towards membership of the European Union, *July 2004*
- 38* LES NATIONS UNIES ET LES DROITS DE L'HOMME, *septembre 2004*
- 39 SERVICES LIBERALISATION AND DEVELOPING COUNTRIES: does liberation produce deprivation?, *September 2004*
- 40* L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE CONSEIL DE L'EUROPE, *février 2005*
- 41* LA RÉFORME DES NATIONS UNIES : avis sur le rapport Annan, *mai 2005*
- 42 THE INFLUENCE OF CULTURE AND RELIGION ON DEVELOPMENT: Stimulus or stagnation?, *June 2005*
- 43 MIGRATION AND DEVELOPMENT COOPERATION: coherence between two policy areas, *June 2005*
- 44 THE EUROPEAN UNION'S NEW EASTERN NEIGHBOURS: *July 2005*
- 45 THE NETHERLANDS IN A CHANGING EU, NATO AND UN: *July 2005*
- 46 ENERGETIC FOREIGN POLICY: security of energy supply as a new key objective, *December 2005****
- 47 THE NUCLEAR NON-PROLIFERATION REGIME: The importance of an integrated and multilateral approach, *January 2006*
- 48 SOCIETY AND THE ARMED FORCES, *April 2006*
- 49 COUNTERTERRORISM FROM AN INTERNATIONAL AND EUROPEAN PERSPECTIVE, *September 2006*
- 50 PRIVATE SECTOR DEVELOPMENT AND POVERTY REDUCTION, *October 2006*
- 51 THE ROLE OF NGOs AND THE PRIVATE SECTOR IN INTERNATIONAL RELATIONS, *October 2006*
- 52 EUROPE A PRIORITY!, *November 2006*
- 53* LE BENELUX, UTILITÉ ET NÉCESSITÉ D'UNE COOPÉRATION RENFORCÉE, *février 2007*
- 54* L'OCDE DE DEMAIN, *mars 2007*
- 55 CHINA IN THE BALANCE: towards a mature relationship, *April 2007*
- 56 DEPLOYMENT OF THE ARMED FORCES: interaction between national and international decision-making, *May 2007*
- 57* LE SYSTÈME DES TRAITÉS DE L'ONU RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME: renforcement graduel dans un contexte politiquement sensible, *juillet 2007*
- 58* LES FINANCES DE L'UNION EUROPÉENNE, *décembre 2007*
- 59 EMPLOYING PRIVATE MILITARY COMPANIES: a question of responsibility, *December 2007*
- 60 THE NETHERLANDS AND EUROPEAN DEVELOPMENT POLICY, *May 2008*
- 61 COOPERATION BETWEEN THE EUROPEAN UNION AND RUSSIA: a matter of mutual interest, *July 2008*
- 62 CLIMATE, ENERGY AND POVERTY REDUCTION, *November 2008*
- 63 UNIVERSALITY OF HUMAN RIGHTS: principles, practice and prospects, *November 2008*
- 64 CRISIS MANAGEMENT OPERATIONS IN FRAGILE STATES: the need for a coherent approach, *March 2009*
- 65 TRANSITIONAL JUSTICE: justice and peace in situations of transition, *April 2009***

- 66 DEMOGRAPHIC CHANGES AND DEVELOPMENT COOPERATION, *July 2009*
- 67 NATO'S NEW STRATEGIC CONCEPT, *January 2010*
- 68 THE EU AND THE CRISIS: lessons learned, *January 2010*
- 69 COHESION IN INTERNATIONAL COOPERATION: Response to the WRR (Advisory Council on Government Policy) Report '*Less Pretension, More Ambition*', *July 2010*
- 70 LES PAYS-BAS ET LA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER: les populations contre les crimes de masse, *juin 2010*
- 71 LA CAPACITÉ DE L'UE À POURSUIVRE SON ÉLARGISSEMENT, *juillet 2010*
- 72 COMBATING PIRACY AT SEA: a reassessment of public and private responsibilities, *December 2010*
- 73 THE HUMAN RIGHTS OF THE DUTCH GOVERNMENT: identifying constants in a changing world, *February 2011*
- 74 THE POST-2015 DEVELOPMENT AGENDA: the millennium development goals in perspective, *April 2011*

Advisory letters issued by the Advisory Council on International Affairs

- 1 Advisory letter THE ENLARGEMENT OF THE EUROPEAN UNION, *10 December 1997*
- 2 Advisory letter THE UN COMMITTEE AGAINST TORTURE, *13 July 1999*
- 3 Advisory letter THE CHARTER OF FUNDAMENTAL RIGHTS, *9 November 2000*
- 4 Advisory letter ON THE FUTURE OF THE EUROPEAN UNION, *9 November 2001*
- 5 Advisory letter THE DUTCH PRESIDENCY OF THE EU IN 2004, *15 May 2003*****
- 6 Advisory letter THE RESULTS OF THE CONVENTION ON THE FUTURE OF EUROPE, *28 August 2003*
- 7 Advisory letter FROM INTERNAL TO EXTERNAL BORDERS. Recommendations for developing a common European asylum and immigration policy by 2009, *12 March 2004*
- 8 Advisory letter THE DRAFT DECLARATION ON THE RIGHTS OF INDIGENOUS PEOPLES: from Deadlock to Breakthrough?, *September 2004*
- 9 Advisory letter OBSERVATIONS ON THE SACHS REPORT: How do we attain the Millennium Development Goals?, *8 April 2005*
- 10 Advisory letter THE EUROPEAN UNION AND ITS RELATIONS WITH THE DUTCH CITIZENS, *December 2005*
- 11 Advisory letter COUNTERTERRORISM IN A EUROPEAN AND INTERNATIONAL PERSPECTIVE: interim report on the prohibition of torture, *December 2005*
- 12* RÉACTION À LA STRATÉGIE DES DROIT DE L'HOMME 2007, *novembre 2007*
- 14 Advisory letter CLIMATE CHANGE AND SECURITY, *January 2009*
- 15 Advisory letter THE EASTERN PARTNERSHIP, *February 2009*
- 16 Advisory letter DEVELOPMENT COOPERATION, The benefit of and need for public support, *May 2009*
- 17 Advisory letter OPEN LETTER TO A NEW DUTCH GOVERNMENT, *June 2010*

** Avis émis conjointement par l'AIV et la Commission consultative pour les problèmes de droit international (CAVV).

*** Avis émis conjointement par l'AIV et le Conseil général de l'énergie.

**** Avis émis conjointement par l'AIV et la Commission consultative sur l'immigration (ACVZ).